

COMMUNE DE NIVILLAC  
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept

Le vingt-neuf mai

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

**Date de convocation du conseil municipal : 22 mai 2017**

**Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 20 Votants : 24**

**PRESENTS:** M. BOCENO Julien- M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. GERGAUD Henri- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelyne- M. LE HUR Jérôme- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric

**ABSENTS :** Mme AMELINE Yolande- M. BOUSSEAU Yannick - M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- Mme PANHELLEUX Françoise

**POUVOIRS :** Mme AMELINE Yolande à M. CHESNIN Nicolas- M. FREOUR Jean-Claude à M. OILLIC Jean-Paul- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle à M. PRAT Pierre- Mme GRUEL Nathalie à Mme DENIGOT Béatrice

**Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme**

**Délibération n°2017D43: Tarifs école de musique pour l'année 2017-2018**

Par délibération en date du 23 mai 2016, le conseil municipal a fixé les tarifs du CAEM/Musique des Arts pour l'année 2016/2017.

Il est proposé à l'assemblée de maintenir les tarifs pour l'année 2017-2018 des ateliers du CAEM ce qui donne les montants suivants :

**Tarifs par trimestre**

Départements	Habitants de NIVILLAC		Habitants extérieurs	
	Tarifs actuels	Proposition	Tarifs actuels	Proposition
Eveil et Jardin musical	50,00 €	50,00 €	60,00 €	60,00 €

**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Collectif	65,00 €	65,00 €	75,00 €	75,00 €
-----------	---------	---------	---------	---------

Département	Habitants de NIVILLAC	
	Tarif actuel	Proposition
Cours individuel +1 collectif	150,00 €	135,00 + 15,00 € = 150,00 €

Concernant les habitants extérieurs, les élèves financent l'intégralité de leurs cours individuels conformément aux tarifs fixés pour le CAEM + 45 €/ an pour un cours collectif.

Par ailleurs, une dégressivité de la cotisation est appliquée en fonction du nombre d'enfants de la manière suivante :

- **Famille de 2 enfants** : abattement de 5 % sur la 2<sup>ème</sup> cotisation
- **Famille de 3 enfants** : abattement de 5 % sur la 2<sup>ème</sup> cotisation et abattement de 10 % sur la 3<sup>ème</sup> cotisation.

A partir de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur ces propositions tarifaires pour l'année 2017/2018 et sur la proposition de tarifs dégressifs pour les familles de 2 enfants et plus.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien des tarifs pour l'année 2017/2018 de l'Ecole de Musique proposés ci-dessus ainsi que les dégressivités de cotisations exposées ci-dessus avec prise d'effet à la rentrée de septembre 2017.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Alain GUIHARD



**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.